

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Happy Feet Daycare Inc.	Numéro de permis 2017193	Date d'inspection Le 16 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Happy Feet Daycare		Numéro de téléphone (506) 475-9309	
Adresse 338 boulevard Broadway Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 2K4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	30 juin 2021	
Commentaires : 2 éducatrices sont entrain de faire leur cours en ligne et une autre est inscrite pour la cohorte d'avril.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	28 janv. 2022	16 mars 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Cartable de planification pour chaque éducatrice et documentation dans l'agenda de l'enfant (soit papier ou électronique - GE Agenda)			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	16 mars 2022	16 mars 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. 5 dossiers sur 14 manquaient l'information pour le médecin. La correction a été apportés avant la fin de ma visite.			
46(1) L'exploitant d'un établissement agréé administre un médicament à l'enfant qui y est bénéficiaire de services dans les seuls cas suivants : a) le parent ou le tuteur le lui a fourni.	46(1)(a)	17 déc. 2021	16 mars 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
46(4) L'exploitant d'un établissement agréé établit une fiche sur laquelle est consignée chronologiquement l'administration de tout médicament à l'enfant.	46(4)	17 déc. 2021	16 mars 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Une décision a été prise, il n'y a plus d'administration d'advil à la garderie, seulement le tynenol.			
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	50(1)	24 déc. 2021	16 mars 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Chaque groupe à un registre d'incident quotidien. Les incidents mineurs qui ont eu lieu ont été signés par les parents.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio et du lieu d'exploitation.  
Observation de la transition pour le diner et du jeu calme après le diner.  
On m'informe que les enfants n'ont pas été à l'extérieur ce matin.  
\*Discussion avec l'exploitante concernant les jeux à l'extérieur qui ont lieu pendant une heure au moins par période de quatre heures lorsque la majorité des enfants sont présents - si les conditions météorologiques le permettent. Si la température est en haut -20 avec ou sans la température ressentie, les enfants n'ont pas besoin d'aller à l'extérieur.

original signé par

**Pascale Dumont-Levesque**

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

**Le 16 mars 2022**

Date

original signé par

**Jessie Beaulieu**

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

**Le 16 mars 2022**

Date